



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/05/2025

Date d'affichage

16/05/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

Procuration(s) :

Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_026

Objet : RENOUELEMENT PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCPN AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE FRANCE SERVICES DE NAY

Depuis février 2022, la commune de Nay, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN), accueille un Espace France Services au sein de son centre multiservices. Ce dispositif, labellisé par l'État, vise à renforcer la présence des services publics sur les territoires en facilitant l'accès des citoyens aux principales démarches administratives du quotidien.

Par délibération en date du 15 mars 2021, la CCPN a décidé d'apporter son soutien financier à la Commune de Nay, à hauteur de 20 000 € par an pendant trois ans. Cette participation, arrivée à échéance en février 2025, a permis d'assurer une partie du fonctionnement de l'espace (notamment le financement partiel d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet).

Ce guichet unique de proximité, animé par des agents spécifiquement formés, permet notamment d'accompagner les usagers dans des démarches telles que : création de comptes sur les plateformes des organismes sociaux (CAF, CPAM), demandes de titres (CNI, passeports),

simulations d'APL, demandes de carte grise, déclarations fiscales en ligne, etc. Il s'inscrit dans une logique de lutte contre la fracture numérique, d'égal accès à la cohésion territoriale.

Le bilan d'activité sur trois ans témoigne de la pertinence et de la montée en puissance du dispositif :

- 3 508 usagers accueillis en 2023 (contre 2 533 en 2022), dans un espace confidentiel et encadré ;
- 574 utilisateurs de l'ordinateur en libre-service ou accompagnés par les agents (contre 476 en 2022) ;
- 3 587 dossiers de titres (CNI et passeports) constitués en 2023 (contre 2 912 en 2022), soit une hausse de près de 23 % ;

Ce dynamisme s'inscrit dans une fréquentation largement intercommunale. En effet, plus de 72 % des usagers proviennent des communes membres de la CCPN (hors Nay) et près de 80 % pour la demande de titres d'identité. Ces chiffres traduisent à la fois l'attractivité de l'espace France Services de Nay et son rôle de service public de proximité mutualisé à l'échelle du territoire.

Au vu des résultats positifs, de la fréquentation croissante et de la qualité du partenariat entre la Commune de Nay et la CCPN, la CCPN propose de renouveler son engagement à hauteur de 20 000 € par an, pour les trois années à venir.

Ce renouvellement s'inscrit pleinement dans :

- Les objectifs de solidarité territoriale,
- La politique d'aménagement équilibré du territoire,
- Le maintien et l'accessibilité des services publics de base pour tous les citoyens, en particulier les publics éloignés du numérique ou fragiles socialement.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 14 mai 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'accepter l'engagement financier de la Communauté de Communes du Pays de Nay en faveur de l'Espace France Services de Nay pour une durée de trois ans (février 2025 à février 2028) ;

APPROUVE l'attribution d'une participation annuelle forfaitaire de 20 000 € de la Communauté de Communes du Pays de Nay à la commune de Nay, en soutien au fonctionnement de l'Espace France Services ;

PRÉCISE qu'un point de fonctionnement et un bilan d'activités sera réalisé chaque année par la commune de Nay à destination de la Communauté de Communes du Pays de Nay ;

AUTORISE le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA